

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Commission 4

Consultation régionale

ANTANANARIVO 22 février 2013 à la Bibliothèque de l'Université d'Ambohitsaina

La séance a débuté à 10h45 pour se terminer à 15h30.

Nombre de participants : 22

Président de séance : RATSIMBASON Michel (CNARP)

Facilitateurs : - ANDRIAMPARANY Marius (CIDST)
- RANDRIAMPARANY Benjamin (DR)

Rapporteur : RAZANAMPARANY Louissette (Professeur Faculté de Science Université d'Antananarivo)

Secrétariat : - RAKOTOJAONA Richard (DR)
- RAKOTONDRAZAFY Andrianjakatiana (DGRP)
- RANDRIAMAHEFA Holisoa

- Président de séance : Rapport de synthèse des précédentes consultations régionales

Nos discussions ont donc porté sur les financements de l'État et les autres financements

Constat général : Insuffisance du financement de l'État

Financement alloué rudimentaire :

A propos du 0,014 % PIB il est dérisoire, son utilisation pour la recherche est-elle effective ?

On demande un budget suffisant préalablement défini, ponctuellement mis à disposition.

- Mise en place d'un statut particulier d'établissement à caractère scientifique culturel technologique social pour les institutions nationales de recherche pour avoir une autonomie de gestion afin de rester dans la légalité. Un dossier sur ce statut a déjà été déposé auprès du ministère des finances en 2009.
- Le conseil national de recherche : est un organe décideur
- Toutefois, nos propositions seront irréalisables sans la conviction et la volonté politique des décideurs.
- Donc :
 - Il faut encourager les enseignants et chercheurs à accéder aux instances de décision par voie démocratique.
 - Il faut renforcer les actions de plaidoyer.

Autres sources de financements :

- Mise en place d'une Fondation de la Recherche alimentée par la contribution des anciens, des partenaires privés. Cependant l'existence de ce fonds n'exclut pas la prospection individuelle de partenariat.
- Contribution par des ressources fiscales et parafiscales:
 - Par exemple : mise en œuvre de certaines modalités de l'engagement décennal des boursiers.
 - 2^{ème} Exemple : une partie de l'IRSA perçu sur les diplômés devra être versée à la Fondation.